

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 Juin 2015

DATE DE CONVOCATION : 09 juin 2015

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS jusqu'à 21h14: Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Christelle PIERRARD, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

PRESENTS de 21h14 à 23h: Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Paul PASQUIER, Christelle PIERRARD, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Christelle DAVID, Christian DUPONT, Nathalie RIOU (pouvoir donné à Valérie FERARRINI), Laurence NENNIG (pouvoir donné à Lilian RUBIN-DELANCHY)

ABSENTS A PARTIR DE 21H14 : Isabelle FRACHON BOURQUI, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT

SECRETARE : Giovanni CORRIAS



Monsieur le Maire a rappelé au Conseil le décès de M Pierre GALLINA, ancien conseiller municipal de mars 1983 à mars 1989.

Monsieur le maire a demandé au Conseil de modifier le sens chronologique de l'ordre du jour et de rajouter une délibération relative au changement du titulaire du bail commercial du magasin SPAR.

Le Conseil,

A ATTRIBUÉ le régime indemnitaire dans les conditions exposées dans la délibération

A AUTORISÉ l'autorité territoriale à fixer les montants individuels selon les critères définis dans la délibération dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds et des coefficients de modulation individuels maximum déterminés par la réglementation ;

Les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur, selon les capacités budgétaires de la commune, et après validation du Conseil Municipal.

Il est précisé que les montants indiqués dans la délibération sont inscrits au budget.

Le présent dispositif a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents à compter du 1^{er} juillet 2015.

Vote : 25 Pour

2 abstentions (*Mme Sandrine TRINCAT, M. Lilian RUBIN-DELANCHY*)

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A SUPPRIMÉ un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet aux Services Techniques

A CRÉÉ un poste de rédacteur à temps complet, relevant de la catégorie B, aux Services Techniques, à compter du 1^{er} juillet 2015

Il est précisé qu'un ajustement sera prévu au budget supplémentaire pour la mise en œuvre de la présente.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A AUTORISÉ M. Le maire à signer la Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion et toute pièce se rapportant au dossier.

A DÉCIDÉ d'inscrire les crédits nécessaires.

Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 28 avril 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le PV du 28 avril 2015 **à l'unanimité**

DECISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

❖ **DM2015_05_05 : Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Il a été décidé de signer une convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités « ASADAC » relative au recrutement d'un nouveau prestataire chargé d'établir les nouveaux documents d'urbanisme de la commune.

Le montant total de cette prestation est de **9 167 € HT**. Il est défini selon le temps d'intervention suivant :

- 8.5 journées chargé d'étude d'un montant de 808 € HT/ journée
- 3.5 journées assistant d'étude d'un montant de 657 € HT/journée

Cette tarification inclut les déplacements et prévoit 7 réunions de travail

❖ **DM2015_05_06 : Convention de formation avec le CAUE de Haute-Savoie**

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de formation pour Madame Virginie DESCHAMPS avec le CAUE relative à une formation urbanisme de deux demi-journées le 29 mai 2015 sur les possibilités d'adaptation locale du droit environnemental de la publicité et des enseignes.

❖ **DM2015_05_07 : Attribution de marché public 2015-T03 –démolition des bâtiments**

Il a été décidé d'attribuer les marchés publics pour la démolition de bâtiments communaux à :

- **Lot 1 – Désamiantage** : SAS GENHOME de Dardilly (69) pour un montant de **9 946,00 € HT**
- **Lot 2 – Démolition** : SAS BARBAZ de Ville-la-Grand (74) pour un montant de **16 217,58 € HT**

Monsieur a fait part au Conseil :

Des remerciements des associations pour les subventions allouées au titre de l'année 2015

Le Conseil,

A ÉLU comme délégués communautaires supplémentaires :

- **M .CORRIAS Giovanni**
- **Mme COMTE Marion**

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A ACCEPTÉ le leg de l'assurance vie de Mme Andrée Waridel épouse Raphet d'un montant de 10 652,41 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de ce leg.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ les subventions 2015 tels que présentées ci-dessous :

Service Scolaire

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
USEP	389 €	389 €	

Service Affaires Culturelles

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Micro Môle	500 €	500 €	
Les Petits Chanteurs du Faucigny	162 €	162 €	
Patchwork and Coffee	160 €	50 €	

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Marignier-Sports	5 598 €	4 054 €	
Société de Pêche	700 €	700 €	
Union Cycliste Thyez-Marignier (UCTM)	266 €	300 €	
Comité Départemental Handisport	100 €	100 €	
Ski Club d'Agy	1 000 €		

Service Action Sociale

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
ALBEC	57 €	30 €	
APRETO	1 746 €	800 €	

Service Action Communication

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Comité Jumelage	1 000 €	1 000 €	

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A VALIDÉ le projet de créer un parking aux abords du terrain de foot synthétique,

A AUTORISÉ M. le Maire à solliciter une aide auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 »

A AUTORISÉ M. le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente

Il est précisé que les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits au compte 2315 du budget principal.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A VALIDÉ la remise tarifaire de 5 830,48 € et la remise de 4 000,15 € pour les m³ sur la facture 2014-4-2299 de la maison de retraite « le clos Casai » qui sera à présent de 88 710,82 €

A ACCEPTÉ d'échelonner le règlement de la facture sur 2 exercices soit jusqu'au 31 Décembre 2016 selon un prélèvement à établir entre « le Clos Casai » et M. Dugerdil trésorier de Bonneville

A AUTORISÉ M. le maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en place de la présente

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles des comptes administratifs présentés.

A ARRÊTÉ, à l'unanimité, les résultats définitifs 2014 tels que résumés ci-dessous :

Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		67 141,65		541 341,09	0,00	608 482,74
Opérations de l'exercice	4 717 083,35	5 301 695,85	3 589 290,24	3 664 822,08	8 306 373,59	8 966 517,93
TOTAUX	4 717 083,35	5 368 837,50	3 589 290,24	4 206 163,17	8 306 373,59	9 575 000,67
Résultats de clôture		651 754,15		616 872,93		1 268 627,08
Restes à réaliser			2 639 170,00	1 500 000,00	1 139 170,00	

TOTAUX CUMULES	0,00	651 754,15	2 639 170,00	2 116 872,93	1 139 170,00	1 268 627,08
RESULTATS DEFINITIFS		651 754,15	522 297,07			129 457,08

Budget de l'Eau

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		14 842,34	310 295,29		310 295,29	14 842,34
Opérations de l'exercice	466 224,39	480 168,97	213 994,46	234 364,94	680 218,85	714 533,91
TOTAUX	466 224,39	495 011,31	524 289,75	234 364,94	990 514,14	729 376,25
Résultats de clôture		28 786,92	289 924,81		261 137,89	
Restes à réaliser			75 830,00	300 000,00		224 170,00
TOTAUX CUMULES	0,00	28 786,92	365 754,81	300 000,00	261 137,89	224 170,00
RESULTATS DEFINITIFS		28 786,92	65 754,81		36 967,89	

Budget de l'Assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		1 400,24	760 449,90		760 449,90	1 400,24
Opérations de l'exercice	533 989,07	470 695,80	350 621,63	458 474,13	884 610,70	929 169,93
TOTAUX	533 989,07	472 096,04	1 111 071,53	458 474,13	1 645 060,60	930 570,17
Résultats de clôture	61 893,03		652 597,40		714 490,43	
Restes à réaliser			34 800,00	765 000,00		730 200,00
TOTAUX CUMULES	61 893,03	0,00	687 397,40	765 000,00	714 490,43	730 200,00
RESULTATS DEFINITIFS	61 893,03			77 602,60		15 709,57

A APPROUVÉ, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014 présentés

A APPROUVÉ, à l'unanimité, le bilan d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement.

A DÉCIDÉ, à l'unanimité, que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget général, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement seront repris de la façon suivante :

BUDGET GENERAL

- 616 872,93 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 522 297,07 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »*
- 129 457,08 € seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

BUDGET DE L'EAU

- 289 924,81 € seront affectés au *compte 001 « déficit d'investissement reporté »*
- 28 786,92 € seront affectés au *compte 1068 « autres réserves »* pour couvrir le besoin de financement des investissements

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- 652 597,40 € seront affectés au *compte 001 « déficit d'investissement reporté »*
- 61 893,03 € seront affectés au *compte 002 « déficit d'exploitation reporté »*

Ce déficit sera comblé en 2015 par les recettes des 3 rôles qui seront émis dans l'année.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DONNÉ son accord pour acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée section AI n°85 d'une contenance de 215 m².

La cession est acceptée sans paiement du prix en accord avec le vendeur. Pour les besoins de la publicité foncière, ce terrain est évalué à la valeur vénale de 1 € le m².

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°220 située rue de la Fruitière au prix de 76 230 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la désaffectation des parties des chemins ruraux suivants :

- La partie de « l'ancien chemin rural de Chatillon » démarrant au coin de la parcelle n°2701 section A jusqu'à la parcelle n°2710 section A
- Une portion du chemin rural « reliant la rue du Crêt à la route de Monnaz »
- La partie du chemin rural dit « des Jourdils » longeant la parcelle n°2025 section A et la parcelle n°738 section A
- La partie du chemin rural dit des « Communaux à Anterne » démarrant de la parcelle cadastrée section AI n°91 jusqu'à l'intersection de la rue des Clus

en vue, le cas échéant, de leur aliénation.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à faire établir les documents d'arpentage, conformément aux plans joints à la présente délibération sur lesquels les parties à déclasser ont été surlignées en jaune.

A CHARGÉ Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à la régularisation de ce dossier.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de déplacer le merlon déjà édifié du côté du terrain synthétique pour dégager l'emprise foncière suffisante à la réalisation du mode doux de la rue du Pré du Crêt ;

A DÉCIDÉ de revêtir le merlon d'une bâche et de végétaux rampants sur une partie de son linéaire correspondant à la section où l'entretien ne sera pas mécanisable ;

A APPROUVÉ l'avenant n° 3 proposé en ce sens par le maître d'œuvre de l'opération (annexé à la présente) pour un montant de 10 199.97 euros H.T. portant ainsi le montant du marché à la somme de 1 013 881.96 euros HT. ;

A AUTORISÉ M. Le Maire à le signer et à le mettre en œuvre.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

A DÉCIDÉ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

A DÉCIDÉ de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

A DÉCIDÉ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

A DÉCIDÉ de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la vente de livres pilonnés par la bibliothèque municipale de Marignier durant tout le mois de juillet 2015.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le règlement intérieur de la bibliothèque communale proposé ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la bibliothèque communale

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à engager toutes démarches pour la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le nouveau règlement de cimetière communal ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement du cimetière communal

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A AUTORISÉ M. le Maire à signer une convention financière relative à la mise en place de navettes pour le festival « Musiques en Stock » 2015 selon les conditions indiquées dans la convention soit une participation financière de 2 600 €

Il est précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente sont inscrits pour partie au compte 6247 du BP 2015 ; un ajustement sera prévu au budget supplémentaire

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de signer une convention triennale 2015-2018 relative aux modalités de prise en charge des élèves situés à moins de 3 kms.

A AUTORISÉ M. le maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ d'engager la municipalité dans la démarche d'appel à projet 2015

A DÉCIDÉ de recourir à un prestataire extérieur en appui méthodologique de l'accompagnement à la démarche,

A AUTORISÉ M le Maire à solliciter une subvention auprès de la DREAL selon le tableau de financement proposé :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Accompagnement à la démarche / Appui méthodologique	25 000,00€	Subvention DREAL	16 000,00€
Animations – communication	7 000,00€	Autofinancement	16 000,00€
TOTAL	32 000,00€	TOTAL	32 000,00€

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

VU le projet de statuts de la société à responsabilité limitée SZBEJDER dont le siège social est fixé à 56 avenue de la Mairie, 74970 MARIGNIER ;

A AUTORISÉ expressément l'apport du dudit droit au bail à la société à responsabilité limitée SZBEJDER ;

A RENONCÉ au droit d'être appelé et d'intervenir à l'acte constatant à cette transmission ;

A RENONCÉ à la signification par huissier de l'acte ;

A RECONNU expressément la société à responsabilité limitée SZBEJDER comme nouvelle débitrice des charges et obligations dudit bail ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché *du 22 juin 2015*

au